|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ECFIN-A-1 |
| Numéro de poste Sysper: | 352718 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | João NOGUEIRA MARTINS [Joao.NOGUEIRAMARTINS@ec.europa.eu](mailto:Joao.NOGUEIRAMARTINS@ec.europa.eu)  +32 229-93457  3ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction A est responsable de la stratégie politique, de la coordination et de la communication au sein de la DG ECFIN et remplit sa mission en apportant son soutien au reste de la DG, dans le but de renforcer la coordination de la politique économique et de communiquer les politiques économiques de la Commission aux autres institutions, aux parties prenantes et au public**.**

L'unité A1 contribue à l'élaboration des politiques relatives au semestre européen et à la facilité pour la reprise et de résilience (FRR), ainsi qu'à la surveillance budgétaire en étroite collaboration avec les directions géographiques et les directions B et C. Elle s'occupe également des aspects macroéconomiques de l'union économique et monétaire. L'unité représente la DG ECFIN dans les comités compétents sur les questions liées à la mise en œuvre du semestre européen et à la surveillance budgétaire (par exemple EFC-A, EWG-A et EPC). Elle est également en charge de la planification liées aux activités du Conseil, et en particulier de l'ECOFIN, de l'Eurogroupe et de leurs comités. Dans le cadre de son travail, l'unité fonctionne en trois équipes : une équipe responsable du semestre européen et de la FFR, une équipe chargée de la surveillance fiscale et une équipe centrée sur l'économie de la zone euro.

L’unité remplit également une série de tâches pour l'ensemble de la direction générale, comme la coordination des demandes de briefing (pour les différents cabinets, pour les réunions du comité économique et financier et du groupe de travail de l'Eurogroupe, etc.)

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste au cœur de la surveillance économique de l’UE, axée sur la coordination de la politique économique des états membres, notamment dans le contexte du semestre européen et de la facilité pour la reprise et la résilience.

Votre mission consistera à contribuer i) à la planification et à la mise en œuvre des processus de surveillance, en particulier ceux liés au semestre européen et à la facilité pour la reprise et la résilience; ii) à l’analyse des politiques économiques visant à garantir une approche cohérente de la formulation et du suivi des recommandations de politique économique pour les États Membres et (iii) à la communication interne et externe et à la coordination.

Vous rejoindrez une équipe solide et multidisciplinaire composée principalement d’économistes engagés à livrer des résultats de haute qualité dans de délais restreints. Nous coopérons étroitement avec nos collègues de la direction générale et avec l’ensemble de la Commission. Nous proposons un environnement professionnel stimulant avec de nombreuses opportunités de développer vos compétences et votre expertise dans le domaine de la coordination des politiques économiques.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le/la candidat(e) retenu(e) devra posséder un diplôme universitaire de niveau supérieur en économie appliquée ou une autre science sociale pertinente et disposer d’une expérience de l’élaboration des politiques économiques, la coordination et/ou l’analyse.

Il/Elle doit également avoir une bonne connaissance des politiques de l’UE dans le domaine couvert par la DG ECFIN, disposant de préférence d’une certaine expérience en matière de surveillance économique ou de l’élaboration des politiques économiques au niveau européen. De bonnes capacités rédactionnelles et de bonnes compétences de communication ainsi qu’une expérience professionnelle en matière de coordination constitueraient un atout.

La connaissance de la langue anglaise est essentielle.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)